

Mission du vérificateur interne d'Hydro-Québec

Le vérificateur interne d'Hydro-Québec relève administrativement du président-directeur général et fonctionnellement du Comité de vérification. Ainsi, la supervision des travaux du vérificateur interne d'Hydro-Québec par le Comité de vérification contribue à assurer l'indépendance requise au vérificateur interne d'Hydro-Québec dans la réalisation de son mandat et la conformité aux normes en matière d'indépendance.

Le vérificateur interne d'Hydro-Québec est responsable de la vérification interne de la Société, incluant ses filiales en propriété exclusive et régimes de retraite, et se voit conférer les pouvoirs et l'autorité nécessaires pour exercer son rôle en toute objectivité, sous l'autorité du Comité de vérification du Conseil d'administration.

À ce titre, il :

- élabore un plan directeur de vérification établi sur un horizon de trois ans et un plan de vérification annuel au moyen d'une méthode appropriée fondée entre autres sur une évaluation des risques de la Société ;
- réalise les mandats que lui confie le Comité de vérification ou le président-directeur général.

Dans le cadre des travaux qui lui sont confiés, le vérificateur interne d'Hydro-Québec fournit des opinions indépendantes, professionnelles et objectives sur :

- l'économie, l'efficacité et l'efficacité des activités ;
- la conformité des activités avec les lois, les règlements et les encadrements ;
- l'intégrité des informations financières et opérationnelles ;
- la protection des actifs.

De plus, le vérificateur interne d'Hydro-Québec :

- veille à ce que son équipe possède l'expertise, l'expérience, les connaissances et les attestations professionnelles nécessaires à l'accomplissement des responsabilités que lui confère son mandat ;
- prend les mesures pour protéger l'intégrité et la confidentialité des dossiers réalisés et des documents et renseignements obtenus dans le cadre des travaux de vérification.

Le vérificateur interne d'Hydro-Québec réalise aussi des travaux en matière de juricomptabilité.

Tous les travaux effectués par le vérificateur interne d'Hydro-Québec et son personnel doivent être réalisés en respectant les normes de pratique professionnelle de l'Institut des vérificateurs internes ainsi qu'un code de déontologie conforme aux meilleures pratiques.

Les dirigeants et gestionnaires de la Société doivent permettre au vérificateur interne d'Hydro-Québec et à son personnel d'avoir accès, au moment opportun, aux personnes et aux lieux de la Société, de prendre connaissance des registres, rapports, documents ou données et, le cas échéant, leur fournir tous les renseignements et explications s'y rapportant.